



**PRÉFET  
DES ALPES-  
DE-HAUTE-  
PROVENCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
SERVICE ENVIRONNEMENT RISQUES  
Pôle Eau**

000668

Affaire suivie par : Eric GALLO  
Tel : 0492302095  
Mél : eric.gallo@alpes-de-haute-provence.gouv.fr:

Digne-les-Bains, le

**04 SEP. 2023**

**Objet :** dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : gestion des eaux pluviales quartier du Quair Pierrevert  
**Accord sur dossier de déclaration**  
**Référence : 0100026929**

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant l'opération :

- **Gestion des eaux pluviales de l'aménagement des parcelles AS195-79**
- **La mise en conformité d'un lot de 4 maisons construites en 1993**
- **Aménagement d'un nouveau réseau de collecte sur la traverse du Quair drainant l'ensemble des eaux du quartier**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 26 juillet 2023, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.**

**Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.**

Copies du récépissé et de ce courrier sont également adressées à la mairie de la commune de Pierrevert pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture des ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE durant une période d'au moins six mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

**Durance Lubéron Verdon Agglomération**  
Place de l'Hôtel de Ville  
04100 MANOSQUE

Pour le Préfet et par délégation,

Pour la Cheffe de Service  
Environnement et Risques  
Le Chef du Service Adjoint,

**Vincent MAYEN**